



Union africaine



Banque africaine
de développement



Commission économique
pour l'Afrique

PLAN D'ACTION DE NAIROBI SUR LES INVESTISSEMENTS FONCIERS À GRANDE ÉCHELLE EN AFRIQUE

Nous, participants au *Forum de haut niveau sur les investissements directs étrangers en matière foncière en Afrique*, représentants de gouvernements africains, de parlementaires, de chefs traditionnels, du secteur privé, de la société civile et d'autres parties prenantes, réunis à Nairobi (Kenya) les 4 et 5 octobre 2011;

RÉAFFIRMENT les différents engagements pris par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine pour éradiquer la pauvreté et améliorer le niveau de vie des populations africaines, et, en particulier, les engagements spécifiques relatifs à la *Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique* adoptée en juillet 2009, appelant à l'utilisation du *Cadre et directives pour les politiques foncières en Afrique* pour guider l'élaboration et la mise en œuvre de politiques foncières favorisant un accès équitable à la terre et aux ressources foncières pour tous les utilisateurs de la terre;

AFFIRMENT EN OUTRE l'importance de formuler des politiques foncières en synergie avec les autres cadres et politiques sectoriels aux niveaux national, régional et panafricain, notamment le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA);

NOTANT l'accroissement des opportunités d'investissement dans l'agriculture, alimenté par les nouveaux marchés mondiaux, la croissance de la demande interne africaine et l'augmentation subséquente de la valeur de la terre, de l'eau et d'autres ressources naturelles;

RECONNAISSANT que l'Afrique est confrontée à de nombreux défis dans ses efforts pour mobiliser des investissements dans le secteur foncier qui permettraient que ses riches ressources foncières et naturelles soient pleinement utilisées pour promouvoir une croissance économique équitable, ainsi que la paix et la prospérité pour sa population;

CONSCIENTS de l'importance spirituelle et culturelle de la terre en Afrique et du fait que la majorité des Africains tirent leurs moyens de subsistance d'activités liées à la terre, telles que l'agriculture, l'élevage, la chasse et la cueillette, et que, en outre, la majorité des agriculteurs africains sont de petits exploitants, des femmes pour la plupart;

FAISANT FOND sur les messages de politique émanant du *Forum de Lisbonne sur les investissements directs étrangers en matière foncière*, organisé conjointement par l'Initiative conjointe Union africaine – Commission économique pour l'Afrique – Banque africaine de développement sur les politiques foncières en Afrique et la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA);

DÉCIDONS de travailler en étroite concertation avec les gouvernements, les parlements, les communautés économiques régionales (CER), le secteur privé, les chefs traditionnels, la société civile, les partenaires de développement et les autres parties prenantes pour promouvoir des modèles alternatifs d'investissements en matière foncière. Ces modèles devraient viser à augmenter la productivité agricole, maximiser les opportunités pour les agriculteurs africains, en accordant une attention particulière aux petits exploitants, et réduire les impacts négatifs éventuels des acquisitions à grande échelle de terres, tels que la dépossession de terres et la dégradation de l'environnement, afin de réaliser une

transformation agricole et économique équitable et durable qui favorisera la sécurité alimentaire et le développement;

NOUS ENGAGEONS À PROMOUVOIR:

1. Des évaluations des investissements à grande échelle dans le secteur foncier, y compris leurs impacts, différenciés en fonction du genre, sur la pauvreté, en appui à un plaidoyer reposant sur des données fiables et s'inspirant des meilleures pratiques et initiatives en cours, menées par les pouvoirs publics, le secteur privé et les partenaires de développement, en vue d'encourager des investissements rentables, équitables et durables dans le secteur foncier, à engager dans un délai de 12 mois;
2. Le renforcement des capacités des pouvoirs publics, des chefs traditionnels, des organisations de la société civile et des communautés, pour faciliter la tenue de négociations équitables et transparentes qui débouchent sur des investissements équitables dans le secteur foncier, à engager dans un délai de 12 mois;
3. La mise en place d'un mécanisme de suivi et de présentation de rapports visant à informer sur l'évolution des investissements à grande échelle dans le secteur foncier afin de s'assurer qu'ils sont bénéfiques au développement économique national et aux communautés locales, notamment aux femmes, à réaliser dans un délai de 12 mois;
4. La formulation de principes qui favorisent des investissements fonciers rationnels et durables et orientent des politiques fiscales appropriées, à réaliser dans un délai de six (6) mois;
5. La formulation et la mise en œuvre de politiques foncières et de plans d'utilisation des terres qui facilitent un accès équitable et garantissent les droits fonciers des communautés, y compris les femmes et les investisseurs, tant locaux qu'étrangers, à réaliser à moyen terme.

Pour assurer la tenue des engagements énoncés ci-dessus

INVITONS:

1. L'Initiative sur les politiques foncières, en collaboration avec la CoDA, à élaborer dans un délai de trois (3) mois, un plan de travail détaillé et un mécanisme de mise en œuvre du Plan d'action de Nairobi, assorti d'un échéancier précis, d'une liste de résultats escomptés et du partage des responsabilités;
2. Le consortium de l'Initiative sur les politiques foncières, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de travail, à favoriser la collaboration avec les pouvoirs publics, les parlementaires, les chefs traditionnels, les CER, le secteur privé, la société civile, les partenaires de développement, les centres d'excellence et les autres parties prenantes;
3. La Commission de l'Union africaine (CUA) à faciliter la constitution d'un groupe de haut niveau de personnalités africaines chargé de plaider en faveur de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique et du présent Plan d'action de Nairobi;
4. Le consortium de l'Initiative sur les politiques foncières et ses partenaires à augmenter les ressources humaines et financières mises à la disposition du secrétariat de l'Initiative afin de le doter, dans un délai de trois (3) mois, d'une équipe étoffée, à même de mettre en œuvre la *Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers* et le présent Plan d'action de Nairobi.